

RAPPORT D'ÉVALUATION DU 3^E CYCLE

Université de Corse Pasquale Paoli

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C

Rapport publié le 12/03/2024



Au nom du comité d'experts¹ :
Patrick Vernet, Président

Pour le Hcéres² :
Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

¹ Les rapports d'évaluation « sont signés par le président du comité ». (Article 13) ;

² Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts ». (Article 8, alinéa 8).

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation de la formation du 3^e cycle relevant du périmètre de l'école doctorale *Environnement et société* (ES, ED n° 377) de l'université de Corse Pasquale Paoli, et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur. Il est à noter que la période sur laquelle portent les données de cette évaluation (2016-2021) a été impactée par la crise sanitaire liée à la COVID-19 et par la mise en place de différentes transformations de l'enseignement supérieur, dont certaines concernent le 3^e cycle (mise en œuvre de l'arrêté 2016, etc.) et sont, pour certaines encore, en cours de déploiement.

L'évaluation effectuée au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur repose d'une part, sur le dossier d'autoévaluation de la formation du 3^e cycle construite dans le périmètre de l'école doctorale de l'université, et d'autre part, sur des auditions comprenant une rencontre avec les équipes de pilotage politique et administratif de la formation doctorale, avec la direction de l'école doctorale et avec un panel de doctorants inscrits dans l'école doctorale.

Organisation de l'évaluation

L'évaluation du 3^e cycle a eu lieu à l'automne 2022. Le comité d'experts était présidé par M. Patrick Vernet, professeur des universités en biologie à l'université Clermont Auvergne. La vice-présidence du comité a été assurée par Mme Alexandra Michon-Merle, professeure des universités en études romanes à l'université de Caen Normandie.

Ont également participé à cette évaluation :

M. Gaël Combe, professeur des universités en physique et mécanique à Grenoble INP - UGA ;

Mme Catherine Fournet-Guérin, professeure des universités en géographie à Sorbonne Université ;

Mme Carla Geisen, docteure de l'université du Littoral Côte d'Opale ;

Mme Nha-Thi Nguyen Huynh, chef de projet certification – dispositifs médicaux de diagnostic in vitro, GMED (groupe LNE) – Paris ;

Mme Karine Réhel-Vallée, professeure des universités en chimie à l'université Bretagne Sud ;

Mme Isabelle von Bueltzingsloewen, professeure des universités en histoire et civilisations à l'université Lumière - Lyon 2.

M. Gilles Jacoud, conseiller scientifique, et Mme Maéva Moukala, chargée d'évaluation, représentaient le Hcéres.

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ (N° 377)

Établissement

Université de Corse Pasquale Paoli

Présentation de la formation

L'école doctorale (ED) *Environnement et société* (ES, n° 377) de l'université de Corse Pasquale Paoli est la seule ED de cette université. Il s'agit d'une ED de petite taille (139 doctorants en 2020-2021 et 75 encadrants habilités à diriger des recherches auxquels peuvent s'ajouter des maîtres de conférences non titulaires d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) et des chargés de recherche qui peuvent encadrer jusqu'à deux thèses). Elle rassemble un très large spectre de thématiques relevant des dix grands domaines disciplinaires : Mathématiques et leurs interactions ; Physique ; Sciences de la Terre et de l'Univers, Espace ; Chimie ; Biologie, médecine, santé ; Sciences humaines et humanités ; Sciences de la société ; Sciences pour l'ingénieur ; Sciences et technologie de l'information et de la communication ; Sciences agronomiques et écologiques. Elle délivre le doctorat dans 28 disciplines. Quatre unités de recherche (UR) lui sont rattachées : l'unité mixte de recherche (UMR) 6134 Sciences pour l'environnement (SPE) ; l'UMR 6240 Lieux, identités, espaces, activités (LISA) ; l'unité de recherche 7310 Bioscope Corse Méditerranée, dynamique des infections en milieu insulaire ; et l'unité de recherche Équipe méditerranéenne de recherche juridique (EMRJ) 7311. Sont également impliqués dans la formation doctorale les trois centres de recherche de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) présents sur l'île (l'unité de recherche Amélioration génétique et adaptation des plantes méditerranéennes et tropicales [AGAP], l'unité expérimentale 1398 Citrus, en Biologie et amélioration des plantes - Agronomie et sciences de l'environnement pour les agroécosystèmes, et l'unité de recherche 045 Systèmes d'élevage méditerranéens et tropicaux – Laboratoire de recherche sur le développement de l'élevage, SELMET-LRDE) ; la fédération de recherche 3041 Environnement et société (ES) associée au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et à l'INRAE ; et le laboratoire d'excellence (LABEX) Dispositif de recherche interdisciplinaire sur les interactions hommes-milieux (DRIIHM). Ils y financent des contrats doctoraux sur des thématiques fléchées et accueillent des doctorants. En plus du CNRS et de l'INRAE, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) de Corse sont également des acteurs de la formation doctorale.

1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

La politique de la formation doctorale s'inscrit bien dans les orientations scientifiques et dans les priorités thématiques de l'université de Corse Pasquale Paoli qui se définit elle-même comme étant au service du développement territorial de la Corse. L'université a défini huit priorités scientifiques pluridisciplinaires en lien avec le territoire. Ces huit priorités sont labellisées par le CNRS et portées par les quatre unités de recherche, la fédération de recherche ES et les trois centres de recherche INRAE. Les sujets de thèse proposés aux futurs doctorants doivent s'inscrire dans ces priorités. 25 mentions de master peuvent déboucher sur un doctorat et les étudiants de master sont bien informés de la possibilité de poursuivre leur cursus en doctorat, ainsi que sur les conditions d'inscription en thèse. Le continuum entre le master et le doctorat n'est pas renforcé par une école universitaire de recherche (EUR) ou une *graduate school*, mais certains séminaires sont ouverts aux deux cycles. La réforme de la formation envisagée par l'établissement vise une meilleure articulation entre le 2^e cycle et le 3^e cycle par l'instauration de cours communs. Les formations proposées par l'ED mettent l'accent sur la pluri- et l'interdisciplinarité alors que les formations délivrées par les unités de recherche sont disciplinaires. En outre, depuis 2020, un sujet de thèse interdisciplinaire est proposé aux futurs doctorants en lien avec la fédération ES, ce qui témoigne de la volonté de l'ED de promouvoir l'interdisciplinarité dans la formation doctorale. L'ED ES organise un certain nombre de manifestations en lien avec des partenaires (France 3 Corse, Radio Nebbia, Collectivité de Corse (CDC), mairies, rectorat de Corse, réseau Canopée, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), Société des sciences historiques et naturelles de la Corse), en

Campagne d'évaluation 2022 – 2023 - Vague C
Département d'évaluation des formations

particulier sur la thématique du développement durable. La récente obtention du label Science avec et pour la société (SAPS) laisse espérer que les activités de médiation scientifique développées avec ce label attireront davantage de doctorants dans le cadre des activités complémentaires car les auditions ont montré qu'elles rencontrent peu de succès pour le moment. La gouvernance de l'établissement envisage de mieux communiquer sur le sujet auprès des doctorants mais aussi des encadrants.

La structuration de la formation doctorale est cohérente avec l'organisation et le projet de l'établissement. L'ED n'est pas co-accréditée et il n'existe pas de collège des études doctorales ni de coordination de site. La coordination avec les unités de recherche est facilitée par la participation des directeurs des unités de recherche au conseil de l'ED (cf. *infra*), et la fréquence des réunions de ce conseil, en moyenne trois fois par an, permet un suivi régulier de la mise en œuvre de la formation doctorale. L'ED présente chaque année un bilan de son activité aux membres de la commission Recherche de l'établissement.

La formation doctorale est bien articulée avec les activités de recherche de l'établissement. Les doctorants sont invités à participer aux activités des laboratoires auxquels ils sont rattachés ainsi qu'à des manifestations scientifiques, et à publier en parallèle de la rédaction de leur thèse, sans que l'on sache toutefois si tous les doctorants s'emparent de ces possibilités. Il conviendrait en outre de spécifier clairement, notamment pour l'information des doctorants, à quelle hauteur les activités complémentaires qu'ils effectuent, comme la participation à des colloques ou à des activités de médiation scientifique ou encore la publication d'articles, sont prises en compte dans la validation de leur cursus. L'ED devra par ailleurs se conformer aux textes et rendre obligatoire la formation à l'intégrité scientifique. Les quatre directeurs d'unité et le directeur de la fédération de recherche sont membres du conseil de l'ED. Le président du Centre INRAE de Corse ainsi que le délégué régional académique à la recherche et à l'innovation de Corse et le directeur de l'incubateur de Corse Inizà le sont au titre de personnalités extérieures.

La formation doctorale est bien en lien avec le monde socio-économique et contribue à la poursuite de carrière des doctorants. Plusieurs partenaires socio-économiques sont associés à la formation doctorale, ce qui contribue à la valorisation du doctorat. La CDC est très fortement impliquée : grâce à la signature d'une convention avec l'université, elle finance 14 contrats doctoraux chaque année, ainsi que des prix scientifiques. La Société d'accélération du transfert de technologies Sud-Est (SATT SE) sponsorise quant à elle des prix scientifiques, répartis, comme ceux de la CDC, également entre les doctorants en Sciences et technologies et ceux en Sciences humaines et sociales (SHS). Des doctorants bénéficient en outre de conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) en lien avec des entreprises. L'offre de formations préparant à la poursuite de carrière des doctorants est variée. Deux parcours labels très originaux (« Métiers du secteur privé » et « Métiers du secteur public ») ont été mis en place et proposent des formations spécifiques aux métiers du secteur privé et du secteur académique, incluant des formations dédiées à l'entrepreneuriat. Toutefois, parmi les missions complémentaires proposées, les activités d'enseignement sont privilégiées par les doctorants, au détriment des activités de médiation ou d'expertise (mais, comme pour les parcours labels, le dossier d'autoévaluation ne fournit pas de chiffres précis sur les choix opérés par les doctorants).

La formation doctorale est insuffisamment ouverte à l'international. Il n'existe pas de partenariats structurés à l'international et le pourcentage de thèses réalisées en co-tutelle est faible. Le pourcentage de doctorants n'ayant pas fait un master en métropole ou en Corse est également relativement faible (environ 13%). Curieusement, l'ED ne finance pas la mobilité sortante des doctorants, qui relève des seules unités de recherche alors que la mobilité doctorale fait partie de ses missions. L'ED affirme vouloir s'inscrire dans la dynamique d'amplification d'ouverture à l'international mise en avant par l'établissement mais on peut regretter qu'elle ne précise pas les actions concrètes qu'elle envisage à cet effet.

2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

La formation doctorale est en cohérence avec les compétences attendues des doctorants et la constitution obligatoire d'un portfolio contribue de manière satisfaisante à la valorisation du doctorat. Les parcours labels permettent de développer et de mettre en valeur les compétences des doctorants. De même, les formations pluridisciplinaires et professionnalisantes sont conçues en cohérence avec les compétences du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qualifiant le diplôme de doctorat. La valorisation des compétences acquises est matérialisée par le portfolio, qui est obligatoire lors de la demande de soutenance et est renseigné par 100 % des doctorants. L'ED exige 180 heures de formation quel que soit le statut du doctorant, ce qui paraît excessif, en particulier pour les doctorants en CIFRE ou pour ceux qui font par ailleurs jusqu'à 64 heures d'enseignement par an, et dont la spécificité n'est par conséquent pas prise en compte. Les formations sont, comme il se doit, ventilées en trois catégories (formations disciplinaires, formations transversales et formations professionnalisantes). L'offre de formations est présentée sur le site web mais il n'existe pas d'outil numérique pour s'y inscrire ni pour produire des attestations. Compte tenu du large

éventail de disciplines comprises dans le périmètre de l'ED, il est normal que les formations disciplinaires relèvent exclusivement des unités de recherche et que l'ED porte l'offre de formations transversales et professionnalisantes. L'ED envisage de se doter d'une interface web interne de gestion des formations, de produire des *Massive Open Online Courses* (MOOC) et des ressources pédagogiques consultables à distance, et de proposer des enseignements en langue étrangère, objectifs qui vont dans le bon sens pour l'amélioration de la formation doctorale.

En dépit d'un financement obligatoire, le recrutement en thèse est très hétérogène en fonction du type de financement. L'accès au contrat doctoral est soumis à l'audition des candidats par l'ED en association avec les unités de recherche, alors que les candidats à une thèse CIFRE et les candidats salariés ne sont pas auditionnés, ce qui ne permet pas d'évaluer leur motivation et explique pour une part un nombre élevé d'abandons (de 11 à 15 par an pendant la durée du contrat). L'ED n'inscrit que des doctorants financés et a fait un effort considérable pour diversifier les sources de financement du doctorat : aux contrats financés par la collectivité corse s'ajoutent des contrats financés ou co-financés par les organismes nationaux de recherche ou le LABEX et des financements internationaux pour les doctorants étrangers. Mais seuls 40 % des doctorants bénéficient d'un financement spécifique à la thèse. L'ED compte en effet 60 % de salariés, ce qui est considérable. Il y a peu de CIFRE car la Corse compte surtout de très petites entreprises (TPE) qui n'ont pas les moyens de financer ce type de contrat. Les entretiens ont montré que les doctorants sont très satisfaits de l'accueil dont ils bénéficient au sein de l'ED, décrite comme très à l'écoute et réactive. La procédure d'inscription en HDR, qui n'est pas confiée à l'ED, apparaît particulièrement lourde en ce qu'elle requiert l'expertise des sections Conseil national des universités (CNU).

La qualité de l'encadrement au cours de la thèse est compromise par l'autorisation donnée à certains encadrants de diriger jusqu'à 10 thèses et le fonctionnement des comités de suivi individuel (CSI) n'est pas conforme à la réglementation. Il est étonnant que l'encadrement doctoral, surtout en SHS, soit concentré sur un nombre limité de directeurs de thèse qui ont la possibilité d'encadrer jusqu'à 10 thèses ou de co-encadrer jusqu'à 20 doctorants. Cette concentration est forcément préjudiciable aux doctorants, d'autant plus que les auditions ont montré que les encadrants ne suivent pas les formations qui leur sont proposées par l'ED. En outre, les doctorants méconnaissent les procédures de médiation proposées par l'ED en cas de conflit avec leur encadrant et ignorent l'existence d'une cellule traitant des questions de discrimination et de harcèlement au sein de l'établissement. Les doctorants se disent satisfaits du déroulement des CSI, qu'ils jugent enrichissants. On peut cependant s'étonner des grandes disparités constatées entre les unités de recherche dans la mise en œuvre des CSI (rythme et nombre, composition, objectif). Ceux-ci, curieusement appelés comités de soutenance intermédiaire, sont essentiellement centrés sur la dimension scientifique de la formation doctorale, ce qui ne correspond pas à l'esprit de l'arrêté sur le doctorat. Par ailleurs, ils sont dans la plupart des cas composés par le directeur de thèse qui y participe, au moins en partie, ce qui n'est pas non plus conforme au texte réglementaire.

L'ED ne soutient pas suffisamment la mobilité entrante et sortante des doctorants. Faute d'un budget suffisant, l'ED ne finance pas la mobilité sortante des doctorants, qui est entièrement prise en charge par les unités de recherche en fonction de leurs moyens et de leur politique. La mobilité entrante est également limitée et concerne pour l'essentiel des doctorants francophones. Les formations à distance (une seule ouverte) et en langue étrangère (35 heures) mériteraient d'être développées, y compris en direction des doctorants qui n'habitent pas sur place ou sont sur un terrain éloigné. L'ED est peu ambitieuse dans ce domaine.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

L'attractivité de la formation doctorale reste limitée, pour des raisons que l'ED explique elle-même par l'insularité et la taille réduite des unités de recherche, à la Corse. Le nombre de doctorants inscrits dans l'ED a un peu diminué mais s'est stabilisé autour de 140 doctorants. Le potentiel d'encadrants étant de 75 titulaires d'une HDR, l'ED pourrait donc en accueillir davantage, surtout en Sciences et technologies. L'effectif réduit présente cependant l'avantage d'en faire une ED à taille humaine, dans laquelle les doctorants sont nombreux à se connaître et à se sentir à l'aise. Le bassin de recrutement de l'ED est essentiellement limité à la Corse (chaque année, les titulaires d'un master de l'université de Corse Pasquale Paoli représentent la majorité des candidats acceptés) et les doctorants étrangers sont majoritairement francophones. Les futurs doctorants sont bien informés des conditions et des procédures d'inscription en doctorat, ainsi que des possibilités de financement de la thèse. L'ED se préoccupe des conditions financières dans lesquelles sont réalisées les thèses. Grâce au soutien de la CDC à laquelle l'université est liée par une convention, 40 % des doctorants inscrits bénéficient d'un contrat doctoral. Ce chiffre peut paraître faible mais s'explique, comme dans d'autres ED, par un moins bon taux de financement des doctorants en SHS, qui sont pour une bonne part des salariés qui rédigent leur thèse dans un temps généralement plus long (en Corse, la durée moyenne d'une thèse est de 62,4 mois en SHS et Droit, économie, gestion (DEG), contre 43,5 en Sciences, technologies, santé - STS), conformément aux textes qui régissent la formation doctorale.

Les doctorants sont bien accompagnés par l'ED dans leur parcours doctoral. Les doctorants auditionnés reconnaissent cependant qu'il est difficile de faire une thèse tout en étant salarié. De fait, l'offre de formations en ligne est très limitée, alors que les doctorants salariés résident rarement sur place. D'après la direction de l'ED, le nombre de doctorants finançant leur thèse par des «petits boulots» est extrêmement limité. Lorsque le doctorant n'a pas de financement, un emploi à temps partiel au sein de l'université lui est quasi systématiquement proposé. Il ressort de l'entretien avec les doctorants que les doctorants étrangers sont bien intégrés dans l'ED. Mais il n'existe pas de modules de formation en anglais pour les doctorants internationaux non francophones et le site et les documents produits par l'ED ne sont disponibles qu'en français, ce qui constitue un frein à la politique d'internationalisation de l'ED.

Le suivi du devenir professionnel des docteurs est bien pris en charge par l'ED mais il manque une analyse approfondie de ses résultats qui permettrait d'améliorer la formation doctorale. Les enquêtes de suivi du devenir professionnel des docteurs sont réalisées par l'ED et affichent un excellent taux de réponse (100 %). Les chiffres montrent un très bon taux de docteurs en emploi dans les 12 mois qui suivent la soutenance de la thèse (95 %). On peut penser que ce très bon taux s'explique en partie par le fait que les salariés sont nombreux parmi les doctorants (surtout en SHS) et qu'ils conservent très probablement leur emploi après la soutenance. Parmi les docteurs en emploi, il faut également prendre en compte les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) et les post-doctorants. L'ED communique sur le devenir des docteurs lors de divers événements (journée des doctorants, rentrée solennelle, événements visant à valoriser le doctorat auprès de la société civile). Il est toutefois regrettable que les résultats du suivi ne fassent pas l'objet d'une analyse approfondie et ne servent pas d'outil de mesure et d'amélioration de la performance de la formation doctorale et de la pertinence de l'offre de formations.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

L'école doctorale est bien soutenue par l'établissement qui lui alloue des moyens confortables. Il met ainsi à sa disposition deux agents administratifs, l'un de catégorie A et l'autre de catégorie C. Le directeur de l'ED bénéficie en outre de 96 heures de décharge de cours, ce qui représente un nombre d'heures important pour une ED de petite taille. Mais dans le cadre de l'application du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC), cette décharge sera transformée en prime, ce qui sera très pénalisant pour l'ED. Les auditions ont permis de constater que la piste d'une direction adjointe est envisagée. L'ED est installée dans des locaux neufs et dispose de trois bureaux. Les doctorants bénéficient quant à eux d'espaces dédiés dans les unités auxquelles ils sont rattachés. L'université alloue chaque année un budget de 65 000 euros à l'ED. Celle-ci prend cependant en charge l'essentiel des frais engagés par les membres des jurys de thèse, qui sont particulièrement élevés compte tenu de la situation d'insularité de la Corse. Ce poste de dépense représente 50 % du budget. Le budget alloué par l'université est néanmoins suffisant pour couvrir les autres postes de dépense, à savoir le salaire des formateurs, certaines missions des doctorants et deux journées doctorales par an. L'ED estime ne pas avoir assez de moyens pour financer la mobilité internationale des doctorants, qui repose donc sur les seules unités de recherche. Lors des auditions, il a été estimé que cet état de fait n'était pas susceptible de créer des inégalités importantes entre doctorants car les unités de recherche disposent toutes de ressources suffisantes, ce que confirment les doctorants interrogés. L'établissement finance chaque année un à deux contrats doctoraux sur sa masse salariale via la dotation du ministère, qui s'ajoutent aux 14 contrats annuels financés par la CDC.

L'évaluation et l'amélioration continue de l'offre de formations par les doctorants sont inexistantes et la formation à l'intégrité scientifique n'a pas été rendue obligatoire. La formation doctorale dans son ensemble est évaluée chaque année par la commission Recherche de l'université à travers un bilan rédigé par le conseil de l'ED. S'ils se sont dans l'ensemble montrés satisfaits du déroulement de leur cursus doctoral, les doctorants auditionnés se sont en revanche unanimement déclarés insatisfaits de l'offre de formations doctorales. Au vu des entretiens menés, il apparaît indispensable de mettre en place une évaluation systématique des formations et d'associer les doctorants à la définition, à l'amélioration et au renouvellement de celles-ci. La création d'un conseil de perfectionnement annoncée par la présidence et la direction de l'ED devrait permettre d'aller dans ce sens.

Conclusion

Points forts

- Une démarche qualité qui a conduit à une bonne prise en compte des faiblesses et des recommandations énoncées dans le précédent rapport du Hcéres et à la production d'un dossier d'autoévaluation très complet.
- Une formation doctorale qui bénéficie d'un fort soutien de l'établissement.
- Une direction de l'ED et une équipe administrative investies, accessibles et bienveillantes.
- Une grande attention portée au recrutement des doctorants et un bon taux de financement spécifique des thèses grâce à la convention signée avec la CDC et à une politique de diversification des contrats doctoraux.
- Une ED qui entretient des liens forts avec les acteurs du monde socio-économique.

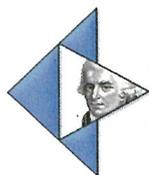
Points faibles

- Une organisation insuffisamment coordonnée des formations doctorales : volume des heures, répartition, validation, évaluation de leur contenu et implication des doctorants, et une formation à l'intégrité scientifique non obligatoire.
- Une attractivité de la formation doctorale limitée par la situation insulaire et la faible taille des unités de recherche qui lui sont associées.
- Une absence d'analyse des abandons de thèse, en particulier dans la catégorie des doctorants salariés et une absence d'analyse approfondie des résultats du devenir professionnel des docteurs et d'utilisation de ces données dans l'amélioration de la formation doctorale.
- Une absence d'harmonisation du dispositif des CSI entre les unités de recherche (nombre, composition, missions) et un manque de communication sur les procédures de médiation en cas de conflit.

Recommandations

- Harmoniser le dispositif des CSI.
- Rendre obligatoire la formation à l'intégrité scientifique.
- Communiquer sur la procédure de médiation en cas de conflit entre les parties.
- Mettre en œuvre une politique de prévention des abandons de thèse.
- Diminuer le nombre d'heures de formation obligatoire et clarifier le système de comptabilisation de ces heures.
- Mettre en place un système d'évaluation des formations et impliquer les doctorants dans la définition de l'offre de formation.
- Communiquer et utiliser les statistiques de suivi de l'insertion professionnelle pour améliorer la formation doctorale.
- Continuer à donner une décharge d'enseignement au directeur de l'ED en dépit de la mise en application du RIPEC ou nommer un directeur adjoint.

Observations de l'établissement



Corte, le 20 février 2023

Madame Lynne FRANJIE
Directrice du département d'évaluation des
formations
HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Réf: DF/VPCFVU/CAB/23-123

Objet : Observations relatives au rapport d'évaluation des formations du 3^e cycle de l'Université de Corse Pasquale Paoli

Madame la Directrice,

Pour faire suite au rapport d'évaluation du 3^{ème} cycle de l'Université de Corse, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les observations que je souhaite formuler.

Concernant les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants :

✓ Il a été relevé que « *L'Ecole Doctorale exige 180 heures de formation quel que soit le statut du doctorant, ce qui paraît excessif, en particulier pour les doctorants en CIFRE ou pour ceux qui font par ailleurs jusqu'à 64 heures d'enseignement par an, et dont la spécificité n'est par conséquent pas prise en compte* ». Nous souhaiterions préciser que s'agissant du quota d'heures de formation exigé, l'obligation de formation fixée à 180 heures (soit 30 journées) concerne uniquement les doctorants préparant leur doctorat en contexte « temps plein ». Le « temps plein » concerne (i) les doctorants signataires d'un contrat doctoral, d'un contrat de recherche, d'une allocation ou bourse d'un grand organisme de recherche, d'un contrat à temps partiel inférieur à un mi-temps ; (ii) les doctorants ayant la qualité de retraité ; (iii) les doctorants sans ressources connues. L'obligation contractuelle de 30 journées de formation sur la durée de la thèse, permet aux étudiants d'avoir des plages de travail strictement consacrées à la recherche ou à leurs activités complémentaires des plus conséquentes. Toutefois, nous menons une réflexion afin de faire évoluer le volume obligatoire et prendre en compte l'activité des doctorants contractuels réalisant un service complet (64h éq. TD) d'enseignements. Pour ceux préparant leur doctorat en « temps partiel », à savoir, (i) les doctorants salariés, (ii) les doctorants exerçant une fonction libérale ou responsables d'entreprises (iii) les doctorants en situation de handicap, seule la participation à la journée des doctorants est exigée par la production d'un poster ou d'une communication orale.

✓ Il a été relevé que « *L'offre de formations est présentée sur le site web mais il n'existe pas d'outil numérique pour s'y inscrire ni pour produire des attestations* ». Nous souhaiterions préciser que l'ED dispose d'une interface web de gestion des formations basée sur une application en cours de développement et de test par la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique de l'Université. Elle permet la présentation de l'offre, la gestion des inscriptions, l'évaluation des doctorants, l'édition du portfolio, la gestion du quota de formations à réaliser... Cette application est activée et en phase de test depuis décembre 2022, elle sera définitivement opérationnelle pour l'année universitaire 2023-2024.



Concernant le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale :

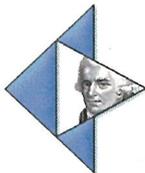
✓ Il a été relevé que « *L'évaluation et l'amélioration continue de l'offre de formations par les doctorants est inexistante et la formation à l'intégrité scientifique n'a pas été rendue obligatoire* ». Nous souhaiterions préciser que depuis 2017, l'ED a fait le choix d'abandonner le questionnaire anciennement utilisé pour évaluer les formations au profit d'échanges individuels avec les doctorants afin de recueillir les retours d'expérience au terme des séances de formation. Cette pratique implique de fait les doctorants dans l'évaluation et l'amélioration de l'offre de formation. Les mêmes échanges sont menés au cours d'une réunion annuelle organisée fin juin/début juillet avec les formateurs afin de valider le programme de formation de l'année à venir. Comme cela est indiqué dans les perspectives du rapport d'autoévaluation, nous envisageons la constitution d'un conseil de perfectionnement incluant des doctorants. En complément, nous avons élaboré avec le service de pilotage de l'offre de formation de l'établissement, un questionnaire que nous avons voulu mieux adapter aux profils des doctorants et destiné à évaluer les formations. Ce questionnaire sera mis en œuvre dès ce mois de mars 2023. S'agissant de la question relative à la formation à l'intégrité scientifique, nos observations sont présentées *infra*.

✓ Il a été relevé que « *La formation doctorale dans son ensemble est évaluée chaque année par la commission Recherche de l'université à travers un bilan rédigé par le conseil de l'ED* ». Nous souhaiterions préciser que le conseil de l'ED ne rédige pas à proprement parler un bilan ensuite présenté à la Commission de la Recherche (CR). La procédure en vigueur veut que préalablement à la CR, le Directeur de l'ED présente le bilan annuel, le propose à l'avis du conseil de l'ED et le fait valider par son conseil. La formation doctorale dans son ensemble est donc présentée chaque année par la commission Recherche de l'université à travers le bilan revêtu de l'avis du conseil de l'ED.

Concernant les points faibles :

✓ Il a été relevé « *Une organisation insuffisamment coordonnée des formations doctorales : volume des heures, répartition, validation, évaluation de leur contenu et implication des doctorants, et une formation à l'intégrité scientifique non obligatoire* ». Nous souhaiterions préciser qu'afin d'améliorer la coordination de l'offre des formations, la rédaction d'un règlement des études est en cours. Ce document sera construit sur un format identique à celui des formations du 1^{er} et 2^{ème} cycle et fera prochainement l'objet d'une validation en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire. Depuis la rentrée 2017-2018 et suite aux recommandations du Ministère, l'ED s'est dotée d'une formation à l'intégrité scientifique qui est « *fortement recommandée* ». La formation est suivie chaque année par une quinzaine d'étudiants et est ouverte aux enseignants-chercheurs. Programmée sur deux jours (formation plénière et travail en atelier), la formation est rendue obligatoire depuis cette année 2022-2023 et devient une condition de soutenance de thèse. Cette formation est également proposée au cycle Master et elle a vocation à garantir un lien entre les études de 2^{ème} et 3^{ème} cycle. De plus, le Référent Intégrité Scientifique de l'établissement propose régulièrement des conférences à la communauté universitaire sur la question de la recherche et de l'intégrité scientifique et les doctorants y sont également conviés.

✓ Il a été relevé « *Une absence d'analyse des abandons de thèse, en particulier dans la catégorie des doctorants salariés et une absence d'analyse approfondie des résultats du devenir professionnel des docteurs et d'utilisation de ces données dans l'amélioration de la formation doctorale* ». Nous souhaiterions préciser que l'ED ES 377 étant de taille humaine, les étudiants bénéficient d'un accompagnement quasi individuel dans le suivi de leur thèse. Les abandons de thèse constituent une préoccupation qu'elle tente d'endiguer par une écoute constante des protagonistes, qu'ils soient enseignant-chercheur ou doctorant. Le rendu par l'étudiant de l'état d'avancement des travaux, chaque année, accompagné d'un avis de l'encadrant et le suivi du CSI sont les outils principaux pour assurer une préparation de thèse jusqu'à son terme. La possibilité d'intervention de l'ED est donc à la fois forte et limitée dans son efficacité car elle ne peut se substituer au choix du directeur de la thèse ou du doctorant et aux aléas de leur relation scientifique. Par ailleurs, les abandons sont surtout le fait d'étudiants salariés qui ont du mal à se projeter sur des thèses longues compte tenu de leur emploi et des aléas liés à un contexte qui ne leur permet pas de se dédier entièrement à leur travail de recherche, contrairement à un étudiant financé par contrat doctoral. Nous avons décidé de mettre en place, dès cette année 2023, un entretien individuel pour chaque étudiant souhaitant faire une thèse en qualité de salarié afin de s'assurer que les éléments garantissant un aboutissement heureux de la thèse soient réunis (motivations personnelles, maturité du sujet, capacité à concilier activité professionnelle et études doctorales...).



S'agissant de l'utilisation des données relatives au devenir des docteurs dans l'amélioration de la formation doctorale, l'ED bénéficiera de l'expérience du service de pilotage de l'offre de formation afin d'améliorer ce point dès l'année universitaire 2023-2024.

✓ Il a été relevé « Une absence d'harmonisation du dispositif des CSI entre les unités de recherche (nombre, composition, missions) et un manque de communication sur les procédures de médiation en cas de conflit ». Nous souhaiterions préciser que les modalités de fonctionnement des CSI sont harmonisées quelle que soit l'unité de recherche et quel que soit le domaine scientifique. Elles sont précisées dans le règlement intérieur, la convention individuelle de formation associée à la charte des thèses ainsi que dans le formulaire de demande de réunion du CSI. En cas de conflit, une procédure inscrite dans le règlement intérieur précise que le Directeur de l'ED participe au CSI en qualité de médiateur.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'Université de Corse


Dominique FEDERICI



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

